

LA REVISION du SCOT

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

c'est

un **PROJET de TERRITOIRE**



et

un **DOCUMENT de 'référence'** **POLITIQUES PUBLIQUES**



de plus,

il doit

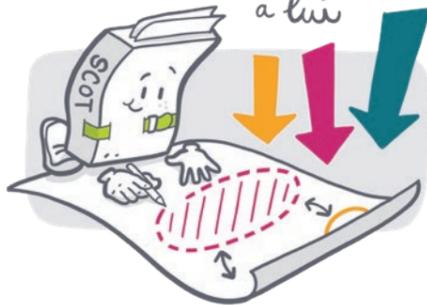


Respecter les principes

du **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

son rôle :

- **DÉCLINER** à son échelle les **Grands SCHÉMAS** qui **S'IMPOSENT** à lui



- **Fixer** les **OBJECTIFS** et les **ORIENTATIONS** qui doivent être déclinés dans : les **PLANS** locaux d'**URBANISME**, les **CARTES** communales, les **Programmes** locaux de l'**HABITAT**

Une vision pour l'avenir

Que contient-il ?

DIAGNOSTIC

Il identifie les enjeux du territoire



PROJET d'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Il définit des objectifs stratégiques en lien avec les enjeux, qui concourent à la coordination des politiques publiques

DOCUMENT d'ORIENTATION et d'OBJECTIFS (DOO)

Il traduit le PAS en orientations générales et prescriptions opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes communales et Programmes Locaux de l'Habitat

PROGRAMME d'ACTIONS (PA)

Il précise des actions qui vont permettre la mise en oeuvre de la stratégie et a une valeur contractuelle

Plus d'informations sur payssudtoulousain.fr

Rubrique Aménagement du territoire > la révision du SCOT

contact: revision.scot@payssudtoulousain.fr

LA REVISION du SCOT



Les étapes de la révision du SCoT

DIAGNOSTIC

Accueil, Urbanisation, Economie, Environnement, Agriculture

SYNTHÈSE des ENJEUX

PROJET d'AMÉNAGEMENT STRATEGIQUE (ex PADD)

DOCUMENT d'ORIENTATION et d'OBJECTIFS DAAC-L et Programme d'actions

Lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain

à venir :
ENQUÊTE PUBLIQUE
avec consultation des habitants et partenaires publics associés

fin 2025 :
APPROBATION

Les temps de concertation depuis 2018

Plus de ...

8 visites commentées et ateliers

12 ateliers et réunions publiques de concertation des habitants

32 commissions et comités de pilotages et 25 comités techniques

11 conférences-débat et 6 ateliers et groupes de travail (thèmes énergie, agriculture, eau, biodiversité, commerce, habitat)

Obligation de **MISE EN COMPATIBILITÉ** des documents d'urbanisme des 99 communes

et après?

Les axes du Projet d'Aménagement Stratégique

AXE 1

UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

AXE 2

UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

AXE 3

UN TERRITOIRE AUTONOME BASÉ SUR UNE ORGANISATION INTERNE ÉQUILBRÉE ET UNE VALORISATION DES ÉCHANGES AVEC SES VOISINS

Plus d'informations sur payssudtoulousain.fr



Rubrique Aménagement du territoire > la révision du SCoT

contact: revision.scot@payssudtoulousain.fr